

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE ROULLET-SAINT- ESTÈPHE

La révision allégée n°1 du PLU de Roullet-Saint-Estèphe a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

Cette procédure concerne l'agrandissement des zones d'activités des Chaumes et des Buffe-Ajasses, et la création d'une nouvelle zone à urbaniser à vocation d'habitat à Fontaine.

À ce titre et en application de l'article L103-2 c) du code de l'urbanisme, cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et donc également soumise à **concertation obligatoire**. Cette concertation est adaptée au regard du contexte sanitaire.

Le public peut demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- Par mail : plu_communes@grandangouleme.fr
- Par courrier :
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
Service planification urbaine - Révision allégée n°1 du PLU de
Roullet-Saint-Estèphe,
25 Boulevard Besson, 16000 Angoulême.

Des registres destinés à recevoir les observations du public sur la procédure seront ouverts au service planification de GrandAngoulême et en mairie de Roullet-Saint-Estèphe, dans le respect des gestes barrières.